



Versailles, le 12 octobre 2023

Affaire suivie par
Marc SOULEZ
CO.BA.H.M.A.
Tel : 06.32.19.52.93
marc.soulez@ryve.fr

Monsieur le Maire
Marie de Saint-Nom-la-Bretèche
32 rue de la Fontaine des Vaux
78860 Saint-Nom-la-Bretèche

N/Réf : COUR/2023/MS/109
Référence dossier : **23-SNB-PLU-Modif-N1**

À l'attention de Melody PERRET-GENTIL

Objet : Avis de la CLE sur la modification simplifiée du PLU de la Commune de Saint-Nom-la Bretèche.

Monsieur le Maire ,

Par mail réceptionné le 26 septembre 2023, vous avez sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre pour avis concernant la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Saint-Nom-la-Bretèche.

Dans le cadre de la procédure, seul le plan de zonage ainsi que le règlement sont modifiés.

Concernant le règlement,

Les modifications apportées au règlement n'interfèrent pas avec le règlement du SAGE. Celui-ci demeure donc conforme au SAGE de la Mauldre.

Concernant le Plan de zonage,

L'ensemble des modifications du plan de zonages ne remettent pas en causes la compatibilité du PLU avec le SAGE. Par ailleurs l'inscription au Plan de zonage d'alignement d'arbres ou d'arbres isolés participe de la limitation du ruissellement en zone urbaine ainsi qu'à l'infiltration des eaux pluviales des voiries communes.

En conséquence, en tant que Présidente de la CLE de la Mauldre, j'émet un **avis favorable** sur ce dossier.

M. SOULEZ, animateur du SAGE (tél : 06.32.19.52.93 – marc.soulez@ryve.fr), reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire Monsieur le Maire , l'assurance de mes sentiments distingués.

NATHALIE CAHUZAC

Présidente de la CLE